

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MAI 2022

Présences: MM. M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandler,
A. Kremer, R. Miny, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

Excusés: M. Malherbe, bourgmestre; J. Reckinger, conseiller

- PERSONNEL ENSEIGNANT

À huis clos: propositions de **personnel enseignant** (17 postes sur la liste 1)

Ont été affectés:

1 poste vacant	cycles 2-4	Wieshoff Sandrine
1 poste vacant	cycles 2-4	Braun Pit
1 poste vacant	cycles 2-4	Vukasinovic Tea
1 poste vacant	cycles 2-4	Hoffmann Michel
1 poste vacant	cycles 2-4	Proes Pauline
1 poste 2022/2023	cycles 2-4	Peters Michèle
1 poste 2022/2023	cycles 2-4	De Staercke Julie
1 poste 2022/2023	cycles 2-4	Schock Valérie
1 poste 2022/2023	cycles 2-4	Schiltz Pit
1 poste 2022/2023	cycles 2-4	Grosbusch Lisa
1 poste 2022/2023	cycles 2-4	Ferreira Dos Santos Melanie
1 poste 2022/2023	cycles 2-4	Kirsch Jessie
1 poste 2022/2023 (50%)	cycles 2-4	Geisbusch Magali
1 poste vacant	cycle 1	Dos Santos Sophie
1 poste 2022/2023	cycle 1	Georges Lara
1 poste 2022/2023	cycle 1	Dietrich Sandra
1 poste éducateur vacant précoce	cycle 1	Gomes Da Silva Joana

- STATIONNEMENT PAYANT

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adopter le règlement-taxe relatif au stationnement payant avec effet au 1^{er} septembre 2022:

Schéma de tarification – Attribution des tarifs par zone		
Zone	Tarif horaire	Durée maximale de stationnement
verte	1,00 €/h	5 heures
violette	0,30 €/h	10 heures
orange	2,00 €/h, gratuité pour les stationnements ne dépassant pas les 30 minutes	90 minutes
rouge	gratuit	90 minutes

Est sujet à taxe le stationnement ou le parage des véhicules automoteurs sur un emplacement muni d'un parcomètre à minuterie ou d'un parcomètre à distribution de tickets fixé par le règlement général de la circulation.

- CENTRE AQUATIQUE KROUNEBIERG

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter

- les tarifs d'entrée à la piscine et
- les tarifs concernant la location de la piscine, les tarifs d'entrée pour le sauna et le wellness, les cours de natation et de fitness, les cartes de fidélité, les abonnements piscine et sauna.

Les nouveaux tarifs peuvent être consultés sur le site internet www.krounebiERG.lu

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve

- a) à l'unanimité l'acte de vente par lequel MM. Jaeger M. de Noertzange et Jaeger P. de Vichten vendent à la Commune de Mersch une maison d'habitation d'une contenance totale de 2,31 a sise à Mersch, 1, Place Saint Michel, au prix de 1.495.000,00 €.
- b) à l'unanimité l'acte d'échange, par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux C. Hilgert-S. Marx de Moesdorf un terrain de 35,50 a sis à Pettingen au lieu-dit «Bielsberg», au prix total de 17.750,00 €.
En contrepartie, la commune de Mersch cède aux époux Hilgert-Marx des terrains de 140,30 a sis à Moesdorf aux lieux-dits «Bielsberg» et «Dausselswies» au prix total de 83.520,00 €.
Il reste une soulte de 65.770,00 € en faveur de la Commune.
- c) à l'unanimité l'acte de vente, par lequel la commune de Mersch vend à M. P. Hilgert des terrains de 59,70 a sis à Moesdorf «In den Koischtrepper» et «Auf der Rotherd» au prix total de 35.820,00 €.
- d) à l'unanimité l'acte de prescription trentenaire, par lequel plusieurs parcelles, exploitées depuis plus de 30 ans par la Commune de Mersch, sont transcrites au nom de la Commune.
- e) à l'unanimité l'acte de vente, par lequel la Commune de Mersch acquiert sur la société OM KLAPP SA de Mersch des terrains de 7,84 a, sis à Mersch, rue François Faber, au prix total de 800.000,00 €.
- f) à l'unanimité l'acte d'échange, par lequel la Commune de Mersch cède à M. Elsen J. des parcelles de terrain de 524,26 a sises à Mersch au lieu-dit «Kassmierchen» et à Reckange au lieu-dit «auf der Depgesoicht».
En contrepartie, M. Elsen J. cède à la Commune de Mersch des parcelles de terrain de 492,87 a, sises à Reckange aux lieux-dits «Elenterpad, im Stehltgen, auf dem Elenterweg, auf dem Kiesel et Hatz Griecht».
Comme la valeur des terrains est évaluée de part et d'autre à 172.504,50 €, l'échange aura lieu sans soulte.
- g) à l'unanimité l'acte de vente, par lequel la Commune de Mersch vend à la société MICHIKO SA de Mersch des terrains de 2,40 a sis à Moesdorf au lieu-dit «Op der Routerd» au prix total de 72.000,00 €.
- h) à l'unanimité le compromis de vente, par lequel la Commune de Mersch cède au Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS) 2 lots de terrains de 88,94 a sis à Mersch au lieu-dit «In den Gehren» au prix total de 6.670.500,00 €.
- i) avec 9 voix oui et 3 abstentions le compromis de vente par lequel la Commune de Mersch cède à la société Nadin Logistics Sàrl un terrain de 25,03 a sis à Mersch au lieu-dit «In den Gehren» au prix total de 1.877.250,00 €.

- j) à l'unanimité l'acte de vente, par lequel l'«Association Naturiste Luxembourgeoise De Poufank» cède à la Commune de Mersch un terrain de 112,10 a sis à Schoenfels au lieu-dit «Bei der Klaus» au prix total de 39.235,00 €. Utilité publique: aménagement d'infrastructures publiques.
- k) à l'unanimité la convention réglant le fonctionnement et le financement du Club Senior Uelzechtdall pendant l'année 2022/2023. Dépense à charge de la commune: 90.714,00 €.
- l) à l'unanimité la convention réglant le fonctionnement et le financement de la Maison des Jeunes pendant l'année 2022/2023. Dépense à charge de la commune: 116.097,00 €.
- m) à l'unanimité plusieurs actes/conventions concernant de petites emprises à Beringen, Mersch, Moesdorf, Reckange et Rollingen.

- SICONA-Centre

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'adhésion des communes de Lorentzweiler et Steinsel au SICONA-Centre.
- b) les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (SICONA-Centre) tel qu'ils ont été proposés par le bureau dudit syndicat.

- ENSEIGNEMENT MUSICAL

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'organisation scolaire provisoire présentée par l'UGDA pour l'année scolaire 2022/2023 de la "Regional Museksschoul Uelzechtdall". L'estimation des frais des cours de musique pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 s'élève à 734.965,51 €.

- Cours collectifs/Formation musicale (solfège): 140 élèves
- Musique d'ensemble: 16 élèves
- Cours individuels/Formation instrumentale/vocale: 196 élèves

- b) de fixer avec effet au 01.09.2022 les droits d'inscription en matière d'enseignement musical suivant pour tous les cours ne bénéficiant pas de la gratuité prévue par la loi, à savoir:

cours	par branche
cours individuels	100,00 €
cours collectifs enfants (<18 ans)	75,00 €
cours collectifs adultes (à partir de 18 ans)	100,00 €
Chant choral pour adultes (à partir de 18 ans)	100,00 €
Musique de chambre (enfants/adultes)	100,00 €

- SUBSIDES

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside de 2.500,00 € au Zen Luxembourg Kyudo comme participation à l'acquisition de matériel destiné à renouveler une installation de tir.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) de remplacer M. Wirth R. par M. Wintringer N. comme membre représentant du Home Pour Personnes Âgées dans la commission des affaires sociales et du 3^e âge.
- b) d'accepter la démission de M. Gillig D. comme membre représentant du parti DP et secrétaire dans la commission des sports.

- ASSOCIATIONS

Le conseil communal prend connaissance

- a) des statuts présentés par l'association 'Frënn vum Kass-Haff asbl' avec siège social à Rollingen.
- b) des statuts présentés par l'association 'Nos É Ke Nos asbl' avec siège social à Mersch.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS